Image not found or type unknown

Pouvoirs rayés et attribués à une autre personne

Par **catheleine**, le **01/05/2013** à **16:46**

Bonjour,

Lors de notre assemblée générale un certain nombre de pouvoirs étaient rayés et attribués à une autre personne.

Est ce valable ?
Est ce que le syndic doit garder les pouvoirs ? Si oui, combien de temps ?

Merci et bonne soirée

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés